RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE TOULOUSE

Convention Erasmus + 2026/28 contrat financier 2026-1-FR01-KA131-HED-000418993
(ope2026009)
TAUX ERASMUS - année académique 2026/27

Les étudiants de l'ENSA Toulouse en mobilité académique à l'étranger en 2026/27 sont éligibles à une **Bourse Erasmus de mobilité de l'Union européenne** qui est une participation aux frais induits par la mobilité. Cette bourse est forfaitaire et intègre systématiquement le coût de la vie du pays de destination en Europe. Les montants mensualisés de la bourse Erasmus+ pour les étudiants de l'ENSA Toulouse sont calculés selon le budget alloué par l'Agence Erasmus à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse dans le cadre de la convention en cours :

Groupe 1 (pays participant au Programme où le coût de la vie est plus élevé)
Allemagne, Autriche, Belgique,Danemark, Finlande, Irlande,France, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Suisse, Iles Féroé :

350€/mois pour les études
500€/mois pour les stages

Groupe 2 (pays participant au programme où le coût de la vie est moyen)
Chypre, Espagne, Estonie Grèce,Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

Groupe 3 (pays participant au programme où le coût de la vie est plus faible)
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie :

300 €/mois pour les études
450€/mois pour les stages

Attribution d'un bonus inclusion de 250 € par mois

Par un soutien financier complémentaire, le programme Erasmus vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Les critères pour les étudiants de l'ENSA éligibles au dispositif sont les suivants :
1/ en situation de handicap ou d'affectation de longue durée (ALD)
2/habitant dans une commune classée Zones France de revitalisation rurale (ZFRR)
Zonage de politiques publiques | L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)
3/habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la ville pour le repérage des quartiers concernés :
https://sig.ville.gouv.fr
4/boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7

Attribution d'un bonus Voyage (309 ou 417 euros selon les kilomètres) pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable pour se rendre sur le lieu de la mobilité (bus, train, co-voiturage...) à l'aller et au retour.

Toulouse , le 2 juillet 2026
Clotilde Kasten, Directrice par intérim de l'Ensa Toulouse

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
Clotilde KASTEN
DIRECTRICE ADJOINTE

83 rue Aristide-Maillol | BP 10629 | 31106 Toulouse Cedex 1
Tél. +33 (0)5 62 11 50 50 | Fax. +33 (0)5 62 11 50 99
ensa@toulouse.archi.fr | toulouse.archi.fr